

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous soumettre le *Rapport de gestion 2020* de la Banque nationale suisse (BNS). Ce rapport comprend, dans sa première partie, le *Compte rendu d'activité* de la Direction générale à l'Assemblée fédérale, dans lequel l'institution rend compte de l'accomplissement de ses tâches selon l'art. 5 de la loi sur la Banque nationale au cours de l'année écoulée. La seconde partie contient le *Rapport financier*. Ce dernier commente l'évolution de la BNS sous l'angle de l'organisation et de l'exploitation, ainsi que son résultat financier. Le *Rapport financier* est soumis au Conseil fédéral pour approbation, avant d'être présenté à l'Assemblée générale des actionnaires.

L'année 2020 a été entièrement placée sous le signe de la pandémie de COVID-19. La propagation du virus à l'échelle de la planète et les mesures prises pour l'endiguer ont affecté l'évolution de l'économie mondiale et de l'économie suisse. Le premier semestre a été marqué, en Suisse comme à l'étranger, par un recul exceptionnement fort de l'activité, y compris dans une perspective historique. La baisse du nombre de nouvelles contaminations et l'assouplissement des mesures d'endiguement en été ont conduit à une reprise vigoureuse de l'économie mondiale au troisième trimestre. Cette reprise est toutefois restée incomplète, et n'a pas permis de renouer avec le niveau d'avant la crise. A l'automne, le nombre d'infections a de nouveau enregistré une rapide augmentation en Europe, même en Suisse, ainsi qu'aux Etats-Unis, donnant lieu cette fois aussi à des mesures d'endiguement qui ont affecté la croissance en fin d'année. Pendant l'exercice sous revue, l'inflation en Suisse est devenue clairement négative. Dans le même temps, le franc, considéré comme une valeur refuge, a subi à plusieurs reprises de fortes pressions à la hausse.

Dans cette situation, une politique monétaire expansionniste demeurait nécessaire pour assurer des conditions monétaires appropriées. Par sa politique monétaire, la Banque nationale a contribué de trois façons à la résolution de la crise. Premièrement, elle a contré l'accentuation des pressions à la hausse sur le franc par des interventions accrues sur le marché des changes, par son taux directeur négatif et par le taux d'intérêt négatif appliqué aux avoirs à vue détenus à la BNS. Une forte appréciation du franc aurait fait peser une charge supplémentaire sur l'économie suisse durant la crise. Deuxièmement, le bas niveau des taux d'intérêt a créé des conditions de financement favorables, soulageant en particulier les entreprises et les collectivités publiques suisses qui présentent un besoin de financement accru en raison de la crise. Troisièmement, la Banque nationale a pris des mesures supplémentaires pour accroître la marge de manœuvre des banques dans l'octroi de crédits et soutenir par là même l'approvisionnement de l'économie en crédit et en liquidités.

La principale de ces mesures a été la facilité de refinancement BNS-COVID-19 (FRC), créée en mars dans le cadre du train de mesures adopté conjointement avec la Confédération, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et les banques. Par la FRC, la BNS a fourni aux banques des liquidités supplémentaires au taux directeur de la BNS, ce qui a contribué à permettre aux banques d'octroyer aux entreprises des crédits COVID-19 à un taux de 0%. En outre, la BNS a relevé en mars les montants exonérés, soulageant ainsi le système bancaire. Elle a par ailleurs demandé au Conseil fédéral, après avoir consulté la FINMA, de désactiver le volant anticyclique de fonds propres. Le Conseil fédéral a accédé à cette demande le 27 mars. Enfin, la Banque nationale a participé, dès le mois de mars, à une action concertée entre banques centrales pour renforcer l'approvisionnement en liquidités au moyen de l'accord de swap existant avec la Réserve fédérale des Etats-Unis, ce qui a réduit les tensions sur les marchés internationaux de financement en dollars des Etats-Unis.

L'exploitation de la BNS a elle aussi été marquée par la pandémie. A certaines périodes, quelque 70% des collaboratrices et collaborateurs en moyenne ont travaillé à domicile. Les unités dont les fonctions ne sont pas délocalisables ont été scindées, une partie des effectifs occupant des postes de travail de secours. Les rencontres n'ont généralement pas eu lieu en présentiel, mais sous forme de conférences téléphoniques ou de visioconférences. Ces canaux ont permis d'assurer une bonne collaboration en interne ainsi que des échanges avec des externes, au niveau tant national qu'international. L'existence d'une infrastructure informatique robuste a constitué un important facteur de réussite pour la poursuite des activités opérationnelles.

La Banque nationale a clôturé l'exercice 2020 avec un bénéfice de 20,9 milliards de francs, contre 48,9 milliards en 2019. Le montant attribué à la provision pour réserves monétaires s'inscrit à 7,9 milliards de francs. Après prise en compte de la réserve pour distributions futures de 84 milliards, le bénéfice porté au bilan s'établit à 96,9 milliards de francs. Il permet le versement d'un dividende à hauteur du montant maximal prévu par la loi, soit 15 francs par action.

En janvier 2021, la Banque nationale et le Département fédéral des finances ont conclu une nouvelle convention concernant la distribution du bénéfice, qui aura cours jusqu'à l'exercice 2025, et ont convenu de l'appliquer déjà pour l'exercice 2020. Par conséquent, la Confédération et les cantons ont droit à une distribution de 6 milliards de francs, étant donné que le bénéfice porté au bilan satisfait aux conditions fixées dans la convention pour une distribution à concurrence de ce montant.

Nous remercions nos collaboratrices et collaborateurs de leur grand engagement et de leur soutien particulièrement précieux durant l'année exceptionnelle et riche en défis qu'a été 2020.

Berne et Zurich, le 26 février 2021



BARBARA JANOM STEINER
Présidente du Conseil de banque



THOMAS J. JORDAN
Président de la Direction générale